



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE**  
**Secrétariat général**  
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne  
Tél. 021 806 32 90 - [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch)  
E-mail : [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LE CONSEIL D'ÉTAT SOUTIENT LES CRIMINELS ÉTRANGERS

**Hier après-midi, le Conseil d'Etat a informé la population qu'il s'opposait à l'initiative pour le renvoi effectif des criminels étrangers en invoquant une argumentation identique à celle du Conseil fédéral, notamment sur le prétendu manque de proportionnalité de notre initiative. Le Conseil d'Etat rejoint ainsi le giron de celles et ceux qui se posent en défenseurs des crapules et autres criminels pénaux qui, irrespectueux envers nos lois, sont devenus des criminels. Les Vaudoises et les Vaudois apprécieront l'engagement et l'énergie que nos autorités mettent en œuvre pour garantir confort et protection aux criminels étrangers.**

En plus de se poser en défenseurs des conditions de vie et du confort des criminels, le Conseil d'Etat n'hésite pas à trahir son obligation de se soumettre au verdict des urnes. Le peuple et les cantons suisses ont approuvé en novembre 2010 le principe du renvoi automatique des criminels étrangers et ont refusé le contre-projet dont la vocation était précisément de s'opposer au principe de l'automatisme du renvoi. Il est inadmissible que des autorités politiques se dressent ainsi face au peuple en se révoltant contre sa décision souveraine.

Contrairement aux nombreuses contre-vérités des opposants – qui ont en fait surtout peur de la réaction de l'UE si l'initiative de mise en œuvre était acceptée et qui témoignent ainsi de leur soumission de fait à Bruxelles – l'initiative est conforme aux principes constitutionnels de notre Etat de droit. Faut-il rappeler que chaque initiative populaire fait l'objet d'une validation. Un seul critère d'invalidation suffit à empêcher la soumission d'une initiative populaire au scrutin populaire. En réalité, l'initiative de mise en œuvre a rempli, sans exception toutes les conditions prévues pour être déclarée « valide ». Il est consternant que le Conseil d'Etat justifie sa position par un argument fallacieux. Cette indigence politique révèle surtout que, malgré les grands principes de collégialité, exigés à grands renforts de menaces quand un candidat UDC est susceptible d'accéder au gouvernement, les positions du Conseil d'Etat sont motivées par des considérations partisans.

L'UDC se tient et se tiendra toujours du côté des victimes et jamais du côté des criminels et ne cessera jamais de retrousser ses manches en faveur du respect de nos lois.

Avec nos meilleures salutations.

Lausanne, le 3 février 2016

### **Contacts :**

Michaël Buffat, conseiller national, président du Comité vaudois pour le renvoi des criminels étrangers, 079 200 77 59

Jacques Nicolet, conseiller national, président UDC Vaud, 079 206 97 29

Kevin Grangier, secrétaire général UDC Vaud, 079 432 37 64